



Association des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Indre pour la Santé au Travail

AEBTP 36



AEBTP 36



Siège

17 rue Robert Mallet Stevens
36000 CHATEAUROUX

Antennes / permanences
Unité mobile pour l'ensemble
du département

MISSION GÉNÉRALE

Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont exclusivement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

La stratégie globale de prévention, menée par l'**Association des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Indre pour la Santé au Travail (AE-BTP)**, repose donc sur 4 missions principales :

- Conduite d'actions en milieu de travail,
- Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- Participation à la traçabilité des expositions.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'Assistants Techniques en Santé au Travail (ATST), d'une infirmière en santé au travail, d'un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

L'AEBTP 36 par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux **entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Indre** et assure le suivi médical de plus de 4000 salariés. Il fait partie de l'APST Centre-Val de Loire (Association Régionale en Santé au Travail) qui réunit les 8 Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) de la région.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Prévention des risques : étude des postes de travail, évaluation des risques, santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, ergonomie du travail, toxicologie,...



MODES D'INTERVENTION



Suivi médical individuel des salariés :

Visite d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, à la demande du salarié et/ou de l'employeur,...

Actions en milieu de travail (prévention des risques) :

Visites de lieux de travail, identification et analyse des risques professionnels, études de postes, fiche d'entreprise, participations aux réunions CSSCT,...



EXEMPLES D'ACTION

- Action de maintien dans l'emploi (préconisations, aménagement de poste,...),
- Aide à l'évaluation des risques et à la rédaction du Document Unique,
- Sensibilisations (bruit, EPI, travail sur écran, gestes et postures, addictions, aménagement des locaux,...),
- Accompagnement et aide à l'évaluation des risques (TMS, RPS, risque chimique,...),
- Métrologie spécifique aux risques (bruits, poussières, éclairage,...).



CONTACTS

Pour le suivi médical : À la demande du salarié, de l'employeur (via le portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

Pour la prévention des risques :

- Sur demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente,
- Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

Tél : 02 54 08 30 50

Mail : secretariat@aebtp36.fr

Pour en savoir plus : <https://www.sist-btp.com/centre/indre>